CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service de la Vie Associative 1 39.23

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME SYLVIE CARRÉGA

OBJET : Soutien aux associations de lutte contre les discriminations - Subventions de fonctionnement et d'investissement - Exercice 2020 - 3ème répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Lutte contre les discriminations, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Ce rapport propose, selon le tableau joint, les demandes de subvention de fonctionnement et d'investissement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2020, dans le cadre du dispositif de soutien aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 42 100 €en fonctionnement.
- 3 000 €en investissement Biens Mobiliers Matériels et Etudes

Pour toutes subventions supérieures à 23 000 € une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL